



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le Sept Juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur de **CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.
M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. BODIN** pouvoir à Monsieur de **CHABANNES**,
- **Mme MOUILLÈRE** pouvoir à Madame **CHERVIN**.

Absents :

- **Mme PÉRICHON**,
- **M. HUSSON**,
- **Mme VAZ**,
- **M. MARTIN**.

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

**OBJET : CRÉANCE
IRRÉCOUVRABLE –
REFUS D'ADMISSION
EN NON-VALEUR.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise en Conseil Municipal le 17/02/2020 pour la prise en charge des frais d'obsèques d'une personne aux ressources insuffisantes et sans obligé alimentaire.

En effet, il s'agit de M. POTHIER Didier qui est décédé le 21/01/2020 à Lapalisse.

Ses frais d'obsèques ont été pris en charge par la commune de Lapalisse pour un montant de 1 194 € TTC.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un titre de recettes a ensuite été émis sur le budget Principal de Lapalisse (13800) : il s'agit du titre de recettes n°12 émis le 25/02/2020 d'un montant de 1 194 € pour le remboursement des frais d'obsèques de M. POTHIER Didier.

Ce titre de recette impayé a fait l'objet d'une demande d'Admission en Non Valeur le 09 mars 2023 par le Service de Gestion Comptable de Vichy :

liste ANV 5651240831: 1 194 €

Après échanges entre le service financier de la commune de Lapalisse et le SGC de Vichy, une saisie à tiers détenteur a été adressée par le Service de Gestion Comptable de Vichy à la Caisse des Dépôts et Consignations en juin 2023 afin de vérifier si les fonds laissés par M. POTHIER à son décès sont suffisants pour rembourser les frais d'obsèques à la commune de Lapalisse.

.../...

Malgré plusieurs relances, la Caisse des Dépôts et Consignations n'a toujours pas apporté de réponse à cette saisie.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de refuser cette admission en non valeur et demande au Service de Gestion Comptable de Vichy de continuer les relances relatives à cette saisie à tiers détenteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Le Conseil, entendu les explications de son Président et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de refuser l'admission en non-valeur de la créance citée ci dessus,

- de mandater Monsieur le Maire pour notifier cette décision au Service de Gestion Comptable de Vichy en leur demandant de poursuivre les relances auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

16 JUIL. 2025

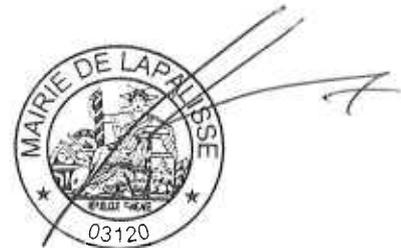
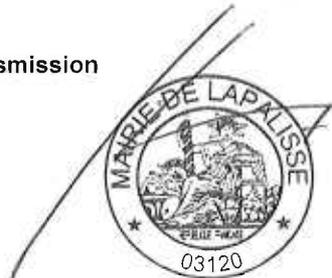
Le Maire,

Publié ou Notifié

le : 16 JUIL. 2025

Accusé de réception de la télétransmission

le :



Collectivité : **13800 - COMMUNE DE LAPALISSE -**

Numéro de la liste **5651240831**

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncées.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A, le 09 mars 2023
 Le Comptable Public



Vu l'état et les avis d'autres part

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

| Compte | Montants présentés | Montants admis |
|--------|--------------------|----------------|
| 6541 | 1 194,00 € | 0 € |
| 6542 | 0,00 € | |
| Total | 1 194,00 € | 0 € |

A *Lapalisse* Le - 8 JUL. 2025
 (Date, cachet et signature de l'ordonnateur)




Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le

ID : 003-210301388-20250707-CREANCEIRRECOUV-DE



| Ref | DÉBITEUR | RESTE DU | MOTIFS DE LA PRÉSENTATION | Admis | Rejet | Éléments nouveaux – A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet |
|------|--|-------------------|---|-------|-------|---|
| F-12 | SUCCESSION POTIER DI | 1 194,00 | Décédé et demande renseignements négative | | | |
| | SUCCESSION POTIER DI (Total pour le débiteur) | 1 194,00 € | | | | |
| | Grand Somme | 1 194,00 € | | | | |